

## Note Synthétique du compte administratif 2023

### M57 abrégée

#### 1. Éléments de contexte

La commune compte 100 habitants et fait partie de la communauté de communes Val de Gers.

#### 2. Budget 2023

##### REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	63 570.44 €	95 457.01 €
Section d'investissement	47 088.82 €	51 339.90 €

##### REPORT DE L'EXERCICE N-1

En section de fonctionnement (002)	182 795.52 €
En section d'investissement (001)	

##### RESULTATS CUMULES

Section de fonctionnement	63 570.44 €	278 252.53 €
Section d'investissement	47 088.82 €	51 339.90 €

#### Résultat de l'exercice

Les réalisations (mandats et titres) de l'année 2023 (hors résultats 2022) s'élèvent à :

- 110 659.26 € en dépenses
- 146 796.91 € en recettes

Il en résulte que le budget est en excédent de 36 137.65 €.

### En section de fonctionnement

Le résultat entre les recettes encaissées (95 457.01€) et les dépenses réalisées (63 570.44 €) fait apparaître un excédent de 31 886.57 € auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2022 (182 795.52 €). Il en résulte un excédent global de 214 682.09 €.

### En section d'investissement

Le résultat des recettes encaissées (51 339.90€) et les dépenses réalisées (47 088.82 €) fait apparaître un excédent de 4 251.08 € auquel s'ajoutent le résultat reporté de l'exercice 2022 (0 €). Ce qui donne un excédent de 4 251.08 €.

### Report pour l'exercice 2023

Résultat d'exploitation au 31.12.2023 : EXCEDENT	214 682.09 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : EXCEDENT	214 682.09 €
Résultat reporté en investissement (001) : EXCEDENT	4 251.08 €

### **3. Niveau d'endettement de la collectivité**

La commune a contracté 2 prêts au Crédit Agricole dont les annuités en 2023 se sont réparties comme suit :

- Prêt n°51020726585 : 4 469.64 € de capital et 500.31 € d'intérêts
- Prêt n°00001581036 : 1 767.36 € de capital et 14.88 € d'intérêts

Le prêt n° 51020726585 arrivera à échéance en 2025, le prêt n° 00001581036 quant à lui sera soldé en 2024.

### **4. Niveau des taux d'imposition**

En 2023 le Conseil Municipal n'a pas souhaité modifier les taux d'imposition :

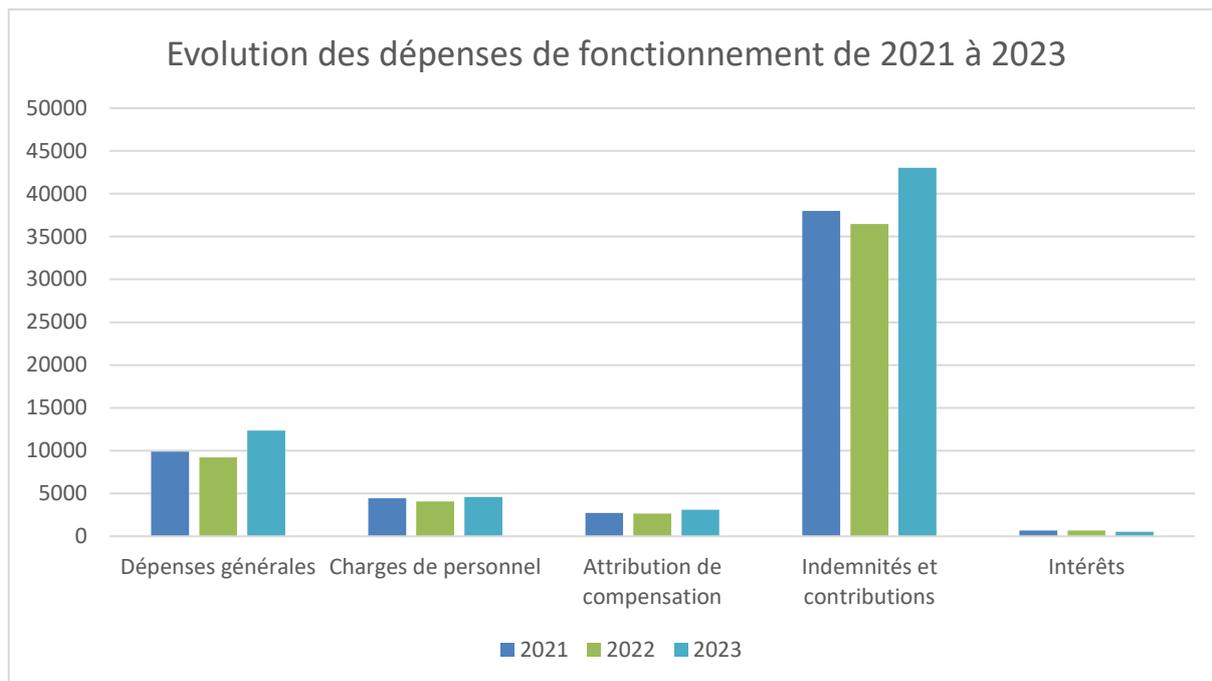
Taxe d'habitation : 10.48 %

Taxe sur foncier bâti : 55,24 %

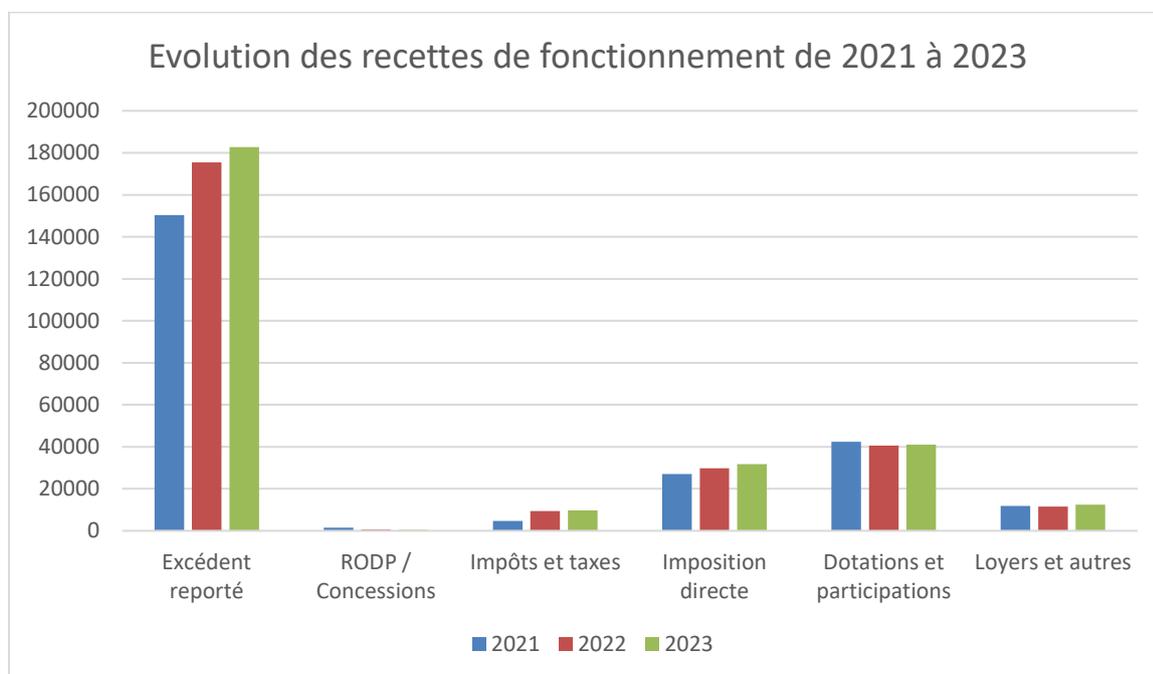
Taxe sur foncier non bâti : 85,52 %

### **5. Effectif de la collectivité**

La collectivité compte un agent contractuel à temps non complet (4.5 heures hebdomadaire).



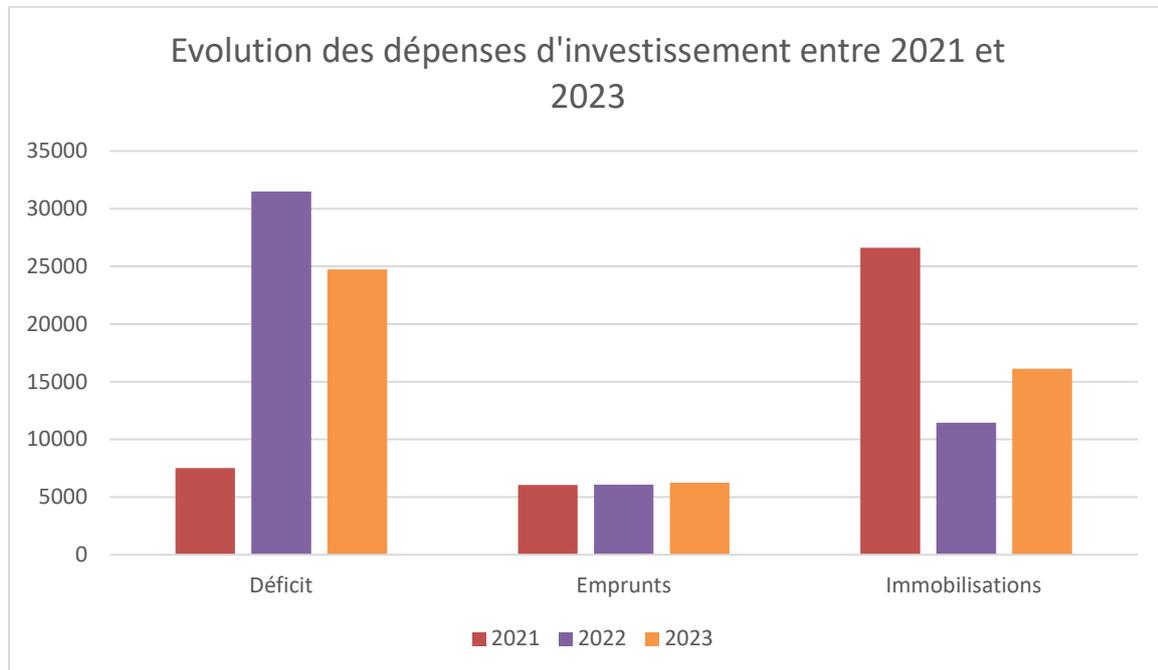
Par rapport à l'exercice antérieur, les dépenses générales ont augmenté de 33 %, les charges de personnel ont augmenté de 13 %, l'attribution de compensation a augmenté de 15 %, les indemnités et contributions ont augmenté de 18 %, ceci s'explique notamment par une augmentation du programme voirie de 79 %. Les intérêts quant à eux continuent à décroître.



L'excédent reporté a continué à croître entre 2021 et 2023.

Depuis 2022, il y a eu une augmentation de l'imposition directe de presque 7 % dû à l'augmentation des bases, le taux d'imposition n'ayant pas été augmenté entre les deux exercices.

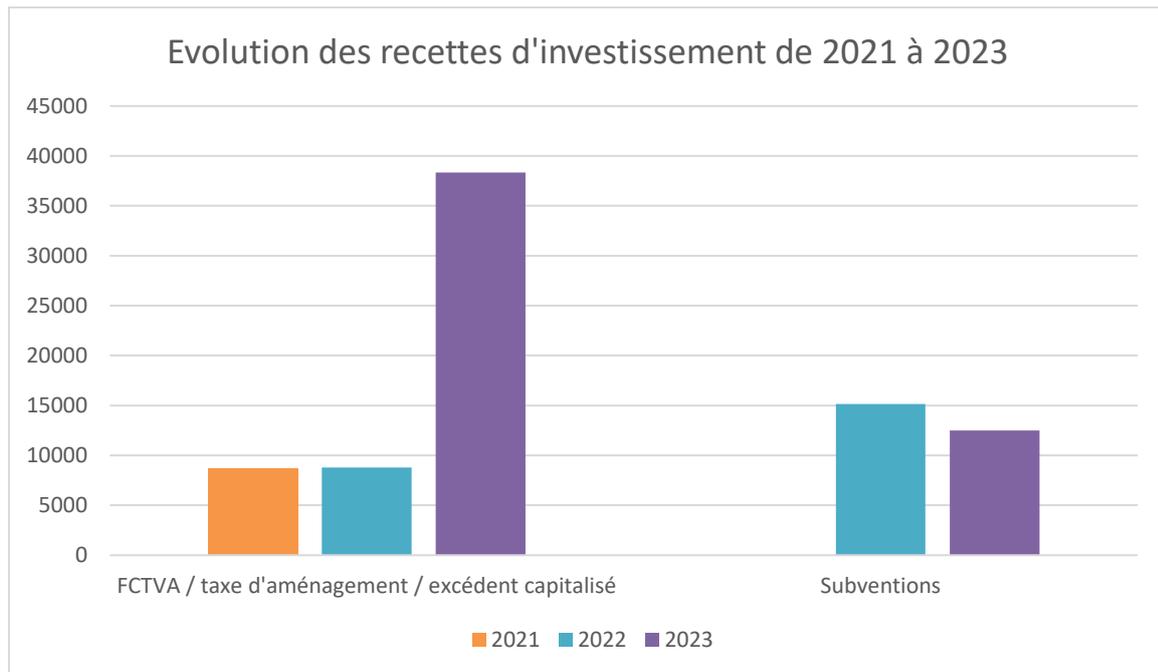
Les recettes liées aux dotations / participations ont stagné en comparaison à 2022.



Le déficit a diminué de 21 % par rapport à 2022.

Le remboursement du capital des emprunts a continué de croître, puisque le remboursement de l'un des prêts se termine en 2024 et l'autre en 2025.

L'investissement en 2023 a résidé dans l'installation d'une borne incendie à l'angle de la route du pont et de la départementale pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, puis dans un rafraîchissement du logement de la Route du pont : réfection des peintures, travaux d'électricité et installation de volets roulants solaires.



Les subventions perçues au cours de l'exercice 2023 correspondent au reste à percevoir des opérations de pose de la borne incendie et de rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la mairie.